



Contestation PV de stationnement - Contradiction

Par **Etienne75020**, le **09/01/2014** à **14:46**

Bonjour,

Hier soir, j'ai eu la mauvaise surprise de découvrir ou plutôt de ne plus retrouver ma voiture qui était garée dans le 20ème... Étant résident, j'ai la carte résidentielle ainsi que le ticket pour la semaine valide.

Après un petit tour au commissariat de Police, on me signale que ma voiture se trouve à la préfourrière (un bien pour un mal car j'avais peur que ma voiture avait été volée au début...).

En me rendant sur place, je demande par la même occasion les raisons d'enlèvements... On me signale donc qu'il y avait une interdiction de stationnement !

Je pensais être garé correctement mais après une analyse complémentaire, j'ai découvert un panneau de "Fin d'interdiction de stationner" (un panneau noir sur fond blanc) auquel je n'avais pas fait attention car le marquage au sol, lui, m'indiquait qu'il y avait des places "payantes"... (Je vais également aller vérifier s'il y a bien un panneau d'interdiction de stationnement en amont de cette rue à sens unique - et du côté où j'étais garé...)

Ma question est donc la suivante : Ai-je une chance de me faire annuler et rembourser les frais de préfourrière en "contestant" une contradiction entre le marquage au sol et les panneaux de signalisation ? (via une demande d'indulgence)

Pour information, il y a actuellement des travaux dans cette rue et un panneau d'interdiction de stationnement existe bien mais sur le trottoir d'en face... Donc je ne suis même pas certains qu'un panneau d'interdiction de stationnement soit également présent du côté du trottoir où j'étais garé... Est-ce que cela peut changer quelques choses à la "donne" ?

D'avance merci pour vos lumières !